Etude en vue de la mise en place du fonds compétitif et d'innovation pour l'amélioration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

COLLECTE DE DOCUMENTS ET DONNEES ET ELABORATION DES MANUELS DE PROCEDURES

3^{ème} Rapport d'activités Lala Andriamampianina

26 novembre 2012

Etude en vue de la mise en place du fonds compétitif et d'innovation pour l'amélioration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

COLLECTE DE DOCUMENTS ET DONNEES ET ELABORATION DES MANUELS DE PROCEDURES

1. 3^{ème} RAPPORT

Selon les Termes de référence, la phase actuelle des tâches du Consultant National pour son intervention dans l'étude de la mise en place d'un Fonds compétitif et d'innovation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche à Madagascar consiste à la rédaction des manuels de procédures basés sur les propositions stratégiques et opérationnelles élaborées par le Consultant international.

Ce troisième rapport, selon les produits livrables à fournir définis dans les Termes de référence, comprend la version provisoire des manuels de procédures et autres outils en tenant compte des commentaires du Consultant International.

2. LES PRINCIPES ADOPTES POUR L'ELABORATION DU MANUEL DE PROCEDURES

Il est à rappeler que les participants de l'atelier du 19 novembre ont convenu que la mise en place du Fonds compétitif est très importante pour soutenir la politique de refondation entreprise par le Ministère. A cet effet, ils ont donné leur approbation sur les points suivants :

- a) La proposition sur les orientations et objectifs généraux du Fonds compétitif présentés qui correspondent aux réflexions stratégiques en cours dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et dans celui de la Recherche/développement.
- b) La proposition de trois programmes, à savoir :
 - Pôles d'innovation et d'excellence
 - Projets mobilisateurs
 - Initiatives innovantes.
- c) La création d'un seul Fonds compétitif qui financera des projets dans les domaines de la formation, de la recherche, du renforcement institutionnel pour l'ensemble des composantes du système d'Enseignement Supérieur et de Recherche.
- d) La nécessité de mettre en place un Fonds compétitif sur financement public comme socle et garantie de pérennisation qui ne dépende pas de financements extérieurs.
- e) L'affectation d'une partie du PIP au « Fonds » à décider par le MESupReS mais qui nécessitera une négociation avec le Ministère des Finances.

- f) Un pourcentage des ressources propres des établissements publics (frais de scolarité, prestations, contrats avec les entreprises, etc...) et un pourcentage sur les frais de scolarité des établissements privés pourraient être affectés au Fonds.
- g) Les dispositions organisationnelles, les procédures et les dispositions concernant l'évaluation et le suivi global des opérations du fonds devront faire apparaître le principe de transparence.
- h) Une grande flexibilité pour adapter les programmes et les Appels à Projets (AAP) aux besoins prioritaires et pour prendre en compte les résultats des projets déjà financés.
- i) La mise en place d'une structure légère pour minimiser les coûts de fonctionnement (entre 10 et 12% du budget du Fonds): la Direction Opérationnelle du Fonds fera appel à des compétences externes ponctuelles et s'appuiera sur des organes non permanents.
- j) L'organisation et le fonctionnement du mécanisme de Fonds Compétitif comme suit : i) une Assemblée Générale ; ii) un Conseil du Fonds ; iii) un Comité d'Orientation Stratégique et d'Evaluation ; iv) Une Direction Opérationnelle ; vi) des Comités de Sélection ; Audit externe.
- k) L'organisation et la composition des organes devront permettre :
 - une gouvernance forte par un « Conseil du Fonds » qui met en œuvre à la fois les orientations de la politique gouvernementale et qui garantit l'impartialité et l'objectivité de ses décisions ;
 - une procédure de sélection des dossiers totalement indépendante et objective ;
 - des orientations éclairées par un organe de conseil sur les orientations stratégique du fonds ;
 - une évaluation « externe » sur les procédures et sur la qualité ;
 - une implication des bénéficiaires à la vie du Fonds.

3. LE MANUEL DE PROCEDURES

L'élaboration du Manuel de Procédures tient compte de ces décisions prises et des recommandations formulées par les participants lors de cet atelier sur la mise en place d'un Fonds compétitifs et d'innovation à Madagascar.

Cette version provisoire comprend les éléments de base indispensables du Manuel de Procédures. Elle peut être améliorée et complétée durant la phase de mise en place de la structure et des organes du Fonds compétitif notamment lors du choix définitif de son statut juridique et la connaissance de la structure de financement.

Le Conseil du Fonds adoptera ensuite le Manuel de Procédures ainsi que les autres outils et divers guides (contenu des AAP, guide pour les candidats, guide pour les experts, etc...).

Fait à Antananarivo, le 26 novembre 2012.

Lala Andriamampianina